L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 20 FEVRIER 1875. 28me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, — un terrain dans le troisième district, dans l'ilot compris entre les rues Lovers, Mariguy, Champs Elysées et Victoire.

Par Placide J Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le terrain formant l'angle des rues Toulouse et Bourgogne.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain de prix dans le voisinage immédiat du marché aux poissons.

Par J R Watson, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriété de prix dans la rue Broad

Par O Valsin, au No 22 de la rue des Magasins, serviettes et mercerie

Par C E Morphy, au magasin Nos 106 et 108 de la rue des Magasins, wagon à ressorts, un wagon à deux chevaux

Wagons — Voir l'avis d'encan de C. E. Morphy

SPECTACLES.

Samedi 20 Février 1875.

OPERA — A midi La Fille de Mme Angot le soir Don Sébastien

VARIETES — A midi et le soir, Phil the Fiddling

ACADEMIE — A midi Quarrel Ball, le soir, Hamlet au VARIETES — A midi et le soir, engagement de Mlle Kealy Mayhew

CIRQUE — A midi et le soir, Can Can

Les radicaux et la réforme.

Nous ne voulons pas examiner ici la question de savoir si les œuvres de la Législature sans quorum, qui siége à l'Hôtel Saint Louis, sont légales ou non. Il y a longtemps que nous avons exprimé notre opinion à cet égard et nos lecteurs la connaissent. Les opérations indignes du Bureau des Retours, Bureau qui a été proclamé comme une fraude par un comité d'enquête en majorité républicain, et qu'un second comité, républicain en majorité comme le premier, n'osera pas, quelque envie qu'il puisse en avoir, réhabiliter dans l'estime publique, n'ont pu constituer une Législature ayant droit au respect et à l'obéissance des administrés. On a beau répudrer que Kellogg et sa prétendue Législature n'étaient pas traités d'une manière plus favorable que l'Assemblée Générale de Novelly, que cependant leurs actes ont été imposés à la communauté : que ces actes sont aujourd'hui obéis de tous, ou du moins reconnus comme obligatoires pour tous et que c'est cette Législation, si vivement attaquée et repoussée dès le principe, qui nous régit sur les divers points que elle a essayé de se produire, c'est ne résout pas la question.

Nous ne disons pas les faits : nous avons dû céder à la force et subir ce que nous ne pouvions pas empêcher. Mais la situation n'est pas la même ; elle est modifié par diverses influences qui nous ont été favorables. En 1874, l'enquête qui eut lieu devant un comité du Sénat à Washington ne nous prêta aucune force réelle. Les corps, disant-on alors, et étant contre nous, et l'Exécutif aussi par le moyen des cours, il n'y avait pas possibilité de résistance à une combinaison si puissante. De là le gouvernement *de facto* que nous avons été obligés d'endurer comme s'il eût été un gouvernement *de jure*.

Les dernières enquêtes des comités de la Chambre ont eu d'autres résultats, et le premier, surtout, est arrivé à des conclusions différentes. Nous sommes reconnus comme les victimes de la fraude et cette la presse des Etats-Unis, moins quelques journaux obscurs ou stipendiés, en a fait juge autres même avant l'avis du comité. Le seul argument qu'on allègue dans tous les coins des Etats-Unis pour le président Grant, sans raison comme sans justice, impose arbitrairement à l'Etat de la Louisiane une législature fausse, une législature radicale, quand elle devrait être démocratique.

Tout le monde sait qu'en Louisiane le résultat des élections a été changé par la fraude, par la fraude s'appuyant sur les baïonnettes fédérales, et l'outrage est si patent que le parti républicain est forcé d'en convenir lui-même. Ne voilà-t-il pas M. Edmunds, un des républicains les plus ardients du Sénat fédéral, qui déclare qu'en Louisiane, il n'y a pas de gouvernement constitutionnel, et qu'il faut entièrement reconstituer l'Etat par des élections nouvelles et universelles? Les radicaux louisianais ne s'attendaient probablement pas à cette sentence, car la manière proposée par M. Edmunds, n'est ni plus ni moins qu'une sentence contre le passé, c'est-à-dire contre eux-mêmes.

Supposons maintenant que cette proposition passe à la place du bill du canard républicain, et que les commissaires d'élection soient des hommes indépendants, fermes et honnêtes, désignés non par l'Exécutif, non par les deux Chambres du Congrès, mais par un haut magistrat, le président de la Cour Suprême des Etats-Unis, à l'honneur et à l'intégrité duquel on se plaît à rendre généralement hommage : supposons que sous de tels auspices l'élection universelle ait lieu, à qui seront les deux Chambres en Louisiane, à qui seront les places d'Etat, à qui sera le gouvernement ?

Tout cela sera au parti conservateur très certainement, et les radicaux de cet Etat n'en doutent pas. Ils connaissent si bien leur infériorité numérique, depuis surtout que les nègres commencent à leur tourner le dos, qu'ils n'ont osé augmenter artificiellement leur nombre à la Chambre qu'après une session de cinq semaines. Encore ont-ils été obligés de le faire après que le Bureau des retours leur avait refusé une majorité de prime abord. La nécessité d'un quorum leur a inspiré cette grande fraude et il ne l'ont accomplie qu'avec une extrême timidité et après de longues hésitations.

Et maintenant cette timidité les accompagne dans toutes leurs délibérations. Ils n'osent prendre aucune initiative pour la réforme et les quelques propositions qu'ils ont présentées à ce sujet ne vont pas en avant. Ils reculent même devant les recommandations de Kellogg qui, dans son message, a pensé à la ville aussi bien qu'à l'Etat. Au lieu d'agir, ils adressent aux démocrates absents toute espèce de supplications civiques pour qu'ils viennent prendre leurs places dans la Législature. "Nous nous engageons, sur l'honneur, leur disent-ils, à voter avec vous pour toutes les réformes nécessaires au salut de l'Etat." — Voilà déjà deux ou trois fois que cette invitation est faite et soit, comme il se doit, vainement.

Aussi ces radicaux réformateurs ont-ils soulevé les soupçons des hommes même les moins clairvoyants. Si les radicaux ont tant d'envie de coopérer à la réforme, pourquoi ne le commencent-ils pas ? Pourquoi n'ont-ils pas déjà commencé puisqu'ils se flattent d'avoir un quorum et la majorité, car leur quorum est tout d'un côté et n'est rien de l'autre. En l'Etat, il n'ont pas à craindre d'opposition. Eh bien donc, qu'ils fassent tomber les monopoles qu'ils emprisonnent les sinécures, qu'ils changent les lois qui accablent la ville et qui tuent tout le monde ! Il y a tant de maux ils sont si apparents qu'on ne les discute pas. Il faut qu'ils disparaissent.

Au moyen de la suspension du règlement dans les deux Chambres, les Radicaux pourraient en un jour faire table rase et rendre l'espoir comme la vie à tous les habitants. Un vote, deux votes, trois votes ne sont pas difficiles à donner. Pourquoi les radicaux, qui se disent honnêtes, ne le donnent-ils pas ? Si la réforme leur paraît si indispensable, et certes, elle l'est, pourquoi, pouvant la faire, ne profitent-ils pas de l'occasion d'en accaparer l'honneur ? Ils peuvent être sûrs qu'on ne contestera pas la légalité du bien qu'ils auront fait. Il est rare qu'une chose bonne, utile, profitable et honorable ne soit pas acceptée de quelque part qu'elle vienne.

PAR LA HAVANE. — Le très beau steamer Knickerbocker, pour New York, partira de son wharf, devant la rue Toulouse, dimanche, 21 février, à 5 heures du matin, et touchera à la Havane.

PINCHBACK RENVOYÉ AUX IDES DE MARS.

Le supplice de Tantale n'était rien auprès de celui auquel le pauvre Pinchback vient d'être soumis depuis deux ans. Au moment où il se croit sur le point de saisir de ses lèvres avides la poire sénatoriale, elle s'éloigne subitement hors de sa portée. La session de 1873, celle de 1874 et celle de 1875 ont soumis l'aspirant sénateur aux plus émouvantes alternatives d'espoir et de désespoir. Il se croyait, enfin, sûr du succès. Morton, le grand Morton, avait promis qu'il aurait son siége, et déjà, Pinch ployait les jarrets pour s'asseoir sur la chaise curule, lorsque tout d'un coup, patatras, la chaise est reculée et Pinch tombe.... assis par terre, aussi éloigné que jamais du but de son ambition.

On dit qu'il ne faut jamais courir deux lièvres à la fois. Il ne faut pas davantage vouloir s'asseoir sur deux sièges à la fois, car on risque de s'asseoir entre les deux... par terre.

Or, Pinch qui est ambitieux, brigue en même temps, un siége à la Chambre comme représentant de la Louisiane *at large* et un siége au Sénat comme l'élu de la législature usurpatrice de 1872 et aussi comme l'élu de la ménagerie Hahn-Antoine de 1875. Il croyait ses titres bien solides, puisque tous avaient pour base première les bisonnettes fédérales, mais abondance de titres nuit. Evènement ! a pruvé.

Et, cependant, quelque vicieuse que fut l'origine de tous ces titres, il est probable que Pinch eût été admis si sa peau eût été moins foncée. C'est faute d'avoir pu montrer patte blanche qu'il a vu l'huis du Sénat rester impitoyablement fermé.

Pinch avait déjà ouvert son escarcelle toute grande pour y fourrer les treize mille dollars, montant de ses émoluments et frais de retour comme sénateur depuis 1872. Le gouffre reste béant et rien pour le combler. La chronique scandaleuse de Washington prétend que si Pinch avait voulu donner à l'avance, sa démission il eût pu être sénateur 24 heures et s'en revenir avec les honneurs de la guerre et la toison d'or conquistes. Mais il est tête comme un mulet et il a joué tout on rien. Il risque fort d'avoir gagné ce dernier point.

On assure qu'il compte frapper de nouveau à la porte fermée la semaine prochaine et que, s'il y a une session extraordinaire en mars, on le verra reparaître encore avec sa kyrielle de titres. Mais alors gare aux Ides de Mars.

Pinchback pourrait bien faire un plongeon définitif. Qui vivra verra.

MLLE IDMA DE MURSKA. — Cette artiste qui a chanté avec le plus grand succès en Europe et au Nord, arrivera incessamment à la Nlle Orléans pour y donner une série de Concerts. Elle y a été précédée par le directeur de la troupe, M. D. De Vivo, que nous avons eu le plaisir de voir et qui nous a donné quelques renseignements sur les artistes qui secondèrent Mlle de Murska. Mlle Teresa Carreno est une pianiste distinguée qui faisant partie de la troupe de Carlotta Patti et de Marie. Signor Ferranti est un chanteur bouffe qui est partout bien accueilli et fort applaudi. M. Sauret était violon dans la troupe de Patti et de Marie ; on vante beaucoup son talent. Nous citerons ensuite M. Gaetano Braga, comme violoncelle, et M. Eduardo Marza, comme accompagnateur.

Mlle de Murska est Hongroise. Elle a joué sur plusieurs scènes importantes de l'Europe, et entre autres au théâtre de Sa Majesté, à Londres. Nous attendrons pour parler d'elle plus longuement et en connaissance de cause que nous l'ayons entendue. Si elle possède, comme nous n'en doutons pas, le talent qu'on lui attribue, il serait à désirer qu'après les Concerts qu'elle s'est engagée à donner ici, elle se produisit sur notre scène lyrique. M. De Vivo et M. Momas ne pourraient-ils pas s'entendre à ce sujet ?

OPÉRA.

Aujourd'hui la dernière représentation de la *Fille de Mme Angot*, sera donnée en matinée.

Ce soir deuxième représentation de *Don Sébastien*.

Dimanche, 21, la *Muette de Portici*.

Mardi, 23, *l'Africaine*, grand opéra en cinq actes, pour le bénéfice de M. Dalchiramac, qui remplira le rôle de *Nelusko* cette fois seulement. Les autres rôles seront tenus par MM. Ciselli, Petitdidier, Laurent, Gérard, Mmes Veicken et de Joly.

Encore plus d'argent,
Encore plus d'argent et de lots,
Plus d'argent, plus de lots et de chances
Sont offerts au tirage de samedi prochain
De la Loterie d'Etat de la Louisiane
Qu'il n'en a jamais été offert.
440 lots s'élevant à $75,000
Avec un gros lot de $20,000
Achetez
Vos billets à temps.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE. — (Séance du 19.

Aujourd'hui, la Chambre n'avant jamais été en nombre pour délibérer, jusqu'à près de 2 heures de l'après-midi, les membres présents se sont ajournés à demain matin, à 11 heures.

Nous avons oublié de mentionner dans notre rapport, d'hier, que l'auteur du bill qui réduit la commission des collecteurs de taxes d'Etat et qui a passé, est M. Matthews.)

SÉNAT.

Réunion à midi, sous la présidence d'Antoine.

Le comité de finance fait un rapport favorable sur un bill qui suspend la collection des taxes de 1873 et 74, dans les districts inondés. Le bill est mis à l'ordre du jour de mercredi prochain.

Le comité de commerce fait un rapport favorable sur le bill qui établit une inspection de bois de charpente et autres bois pour la ville et pour Carrollton.

Un bill transférant le siége du gouvernement à Baton-Rouge est présenté par Wharton. Envoyé à l'impression et mis au rôle.

Brewster présente une résolution allouant $6000 pour le salaire des sergents-d'armes spéciaux. On ne sait pas si les généraux Sheridan, Emory et de Trobriand auront leur part de cette bienfaisante allocation. Référé au comité de finance.

On discute le nouveau bill d'allocation qui réduit à $158,000 la somme destinée à couvrir les dépenses de l'Assemblée Générale.

Le Sénat se forme en comité général et recommande l'adoption du bill avec quelques amendements concernant le mode d'opérer. Le bill par conséquent, retournera à la Chambre.

Le Sénat se retire en session exécutive et s'ajourne.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste local, le ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

UN AUTRE DÉSASTRE EN LOUISIANE.

TROMBE DANS LA PAROISSE DES AVOYELLES.

54 BATISSES DÉTRUITES.

Nous trouvons dans le Markeville *Bulletin*, du 13 février, la lettre suivante :

Bayou Choupique, 4 février 1875.

Monsieur l'Editeur,

La population de Choupique, déjà si rudement éprouvée, vient de recevoir encore un coup bien terrible.

Mardi dernier, vers 5 1/2 du soir, c'est déclaré un ouragan tel que, de mémoire d'homme, on n'en avait jamais vu de semblable dans ces pays. Une colonne de vent du S. O., pouvant avoir trois arpents de large, a renversé, broyé, anéanti, dans moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout ce qui se trouvait sur son passage : arbres séculaires, cabanes, maisons d'habitation ont disparu. L'inondation dernière avait fait beaucoup de mal au Choupique ; ce nouveau fléau, on a causé davantage.

CINQUANTE QUATRE BATISSES

ont été détruites ; et, des quelques débris que l'on rencontre çà et là, il est inutile de songer à en tirer parti. Des barrières on n'en parle plus. Les dégats commencent chez MM. V. Plauché et finissent à l'habitation de Mme Vve E. Lecour en bas du Choupique. On évalue à

$25,000 LES PERTES MATÉRIELLES,

et une des plus pénibles est celle de la charmante église de l'Assomption, qui avait coûté tant de peines et de sacrifices.

Un jeune homme de couleur, âgé de 16 ans, a été emporté dans les airs et lancé à 5 arpents, où il a été relevé mort, sans qu'on ait pu trouver sur son corps la moindre trace de blessure.

Un autre enfant blanc, de 11 à 13 ans, étant saisi de frayeur, voulut sortir de sa maison. A peine sur la galerie, il fut emporté par le vent et précipité contre terre. Aujourd'hui, il est à la mort.

Ce qui surprend le plus, c'est le petit nombre des victimes ; car, des familles entières ont été ensevelies sous les ruines de leurs demeures, or, cependant, malgré des blessures assez graves, personne, excepté l'enfant dont j'ai parlé plus haut, n'est en danger.

M. l'éditeur, j'ai recours à votre estimable journal, pour appeler la sympathie du public sur les victimes de cette fatale soirée du 4 février. Une dizaine de familles, au moins, sont maintenant sans abri ; leur mobilier n'existe plus ; leur linge est ou détruit ou disparu dans la violence de la tempête ; les quelques provisions dont elles pouvaient disposer sont perdues comme le reste ; enfin, il y en a qui ont fait des pertes sensibles d'animaux. En tout temps, ces accidents sont regrettables ; mais, ils le sont plus encore au moment de commencer une récolte, et voilà ces pauvres gens réduits à l'impuissance.

Que faire ? Une seule chose ; exercer la charité. Le pays s'est toujours fait remarquer par son zèle pour venir au secours de ses victimes, soit des incendies ; les victimes du dernier désastre sont aussi intéressantes que les premières. Serait-il donc impossible que, dans les Avoyelles ou moins, des hommes d'influence et surtout de cœur s'entendissent pour arriver au soulagement de leurs frères et concitoyens ? Espérons que non ; et que chacun se rappelle malgré l'état de gêne qui règne généralement parmi nous que celui qui donne prête à Dieu.

Recevez, monsieur l'éditeur, mes sincères salutations.

S.

Ne manquez pas
D'acheter un billet
De la Loterie d'Etat de la Louisiane
Pour le prochain grand tirage
A numéros simples
Qui a lieu samedi, 27 février,
Jour où soixante-quinze mille piastres
Seront distribuées
En lots.
Achetez

CHRONIQUE DE LA VILLE,

Décision de la Cour dite Supérieure dans l'affaire Babcock.

Dans le procès de la compagnie d'assurance Teutonia contre, Thomas O'Connor, ingénieur en chef du département de l'incendie, une demande avait été faite par le défendeur de lever l'injonction qui lui défend d'empêcher l'emploi des machines Babcock dans les incendies. Le premier juge Hawkins, après avoir pris le cas en considération, a maintenu l'injonction et a donné des raisons concluantes à l'appui de sa décision.

Il a déclaré que le droit de police accordé à l'Association des Pompiers par la ville n'est pas bien défini et que d'ailleurs ce droit ne saurait être accordé à aucune association ou corporation d'une manière permanente sans que les restrictions soient bien appliquées. Si l'on admettait que l'association des pompiers fût exclusivement le droit de supprimer les incendies et qu'elle pût aussi exercer le droit de police en arrêtant toutes personnes qui voudraient se mêler d'éteindre les feux, ce serait impliquer qu'elle doit être responsable aussi des dégats résultant des incendies.

On ne saurait lui donner exclusivement le droit de protéger les propriétés sans qu'elle puisse fournir une garantie contre la destruction de ces propriétés.

D'un autre côté, les Compagnies d'assurance, qui garantissent les propriétés contre la destruction, ont bien quelque droit de s'occuper de la protection de ces propriétés.

Quel intérêt, a dit le juge, peut avoir l'Association Charitable des Pompiers à empêcher les appareils Babcock de fonctionner ? — On prétend que la présence de ces extincteurs, à un incendie, met la discorde dans les rangs des pompiers, mais cela n'est pas prouvé.

L'injonction est donc maintenue.

ARRESTATION DE J. W. HUNSAKER

Il est accusé d'avoir détourné à son profit les fonds du Bureau des Ecoles de la Paroisse St-Jacques.

J. W. Hunsaker, de la famille des Hunsaker de St-Jacques, — qui pendant un temps a rivalisé avec l'ancienne famille des Green, de la paroisse Lincoln, pour son aptitude à cumuler tous les emplois possibles, après avoir fait un voyage de société en Californie, — est, paraît-il, encore plus lourd, — était de retour depuis quelques jours seulement à la Nouvelle-Orléans, où il comptait se tenir dans l'incognito, mais — sans doute guidée par l'avocat de district Marks, qui l'a fait appréhender au corps pour détournement des fonds du Bureau des Ecoles de la paroisse St-Jacques, et J. W. Hunsaker, en dépit de ses protestations, a été conduit devant la Cour Criminelle siégeant en cet, avec le consentement du pseudo-avocat général Field, et du l'avocat de district Marks, il a été mis en liberté sous caution de $2,500, pour avoir à comparaître devant la cour de district de St-Jacques.

Dans nos loi en quelques lignes pour l'information de nos lecteurs certains renseignements nécessaires concernant J. W. Hunsacker, qui occupe jouer le moment notre attention.

Ce personnage est venu s'établir dans la paroisse St-Jacques avec ses deux frères, O. F. Hunsacker et un docteur Hunsacker dont nous ignorons les prénoms, après la reconstruction des Etats du Sud, et cette famille est devenue bientôt une véritable puissance, grâce à la confiance des affranchis ; mais puissance pour le mal seulement, car il n'y a guères eu de spéculations de ce genre ingénieuses dans cette paroisse qui n'ait été l'œuvre d'une forte majorité radicale, où le nom des Hunsacker ne s'est pas trouvé mêlé.

O. F. Hunsacker, comme général de milice nègre et son frère, le docteur Hunsacker, ont été impliqués dans l'émeute de Lonaldsonville en 1870, et a eu pour résultat l'assassinat des malheureux La Verne et Schonberg, et qui a assuré l'élection de O. F. Hunsacker comme Sénateur, tandis que J. W. Hunsacker était juge de paroisse et que le docteur Hunsacker était nommé par Warmoth comme collecteur de taxes de St. Jacques.

Pour continuer à narrer les méfaits des trois Hunsacker il nous faudrait beaucoup plus de temps et d'espace que nous n'en avons à notre disposition.

Pour abréger donc, nous dirons que dans le courant de l'année 1873, O. F. Hunsacker, l'ex-sénateur, l'ex-président du jury de police et l'ex-général de milice, sujet d'une membre de la Législature parishe de Rahn, a été forcé de déloger et de partir pour la Californie. — Etat lointain, — à cause de certaine histoire de détournement des fonds du nouveau chemin de la Vacherie, histoire que Kellogg s'est efforcé, par des moyens connus d'étouffer complétement.

Il a été accompagné par J. W. Hunsacker, dont nous nous occupons actuellement, l'ex-juge de la paroisse, qui était accusé par les méchantes langues d'avoir, comme président du Bureau des Ecoles, puisé un peu largement dans des fonds publics que, par distraction sans doute, il considérait comme les siens propres.

O. F. Hunsacker a dédié premier à revenir, — le climat de San Francisco ne lui convenait apparemment pas, — dans le courant de l'année 1874, rassuré sur les conséquences de son escapade par une lettre qui lui apprenait qu'il n'avait plus de poursuites à redouter, attendu que Kellogg, l'Excellence ridicule, avait exercé le droit, — le droit pour ses frères, — que l'accusation portée contre Hunsacker devint une lettre morte.

Il ne revient à New Orléans pour capter de nouveau la confiance des pauvres noirs et se faire élire représentant de la paroisse St-Jacques. Il élève, pour le moment, en cette qualité dans la maîtresse Rahn, — M. W. Hunsacker a été mêlé heureux qu'on sait, car l'accusation portée contre lui n'a pas été révoquée, — soit indifférence de Kellogg, soit toute autre cause, — et l'on sait, l'ex-président commandant de la garnison des droites, malgré deux grandes d'absence, a été spontanément en corps à son retour en Louisiane, et il faut espérer cette fois il aura jugé un dépôt de la protection de Kellogg.

LA QUESTION DES ECOLES.

Elle revient à Pordre.

La question des écoles mixtes qui semblait avoir été définitivement réglée, il y a deux ou un mois, se présente de nouveau par un calcul de ces cannelés politiciens qui veulent ajouter encore aux maux dont la Louisiane est accablée, pour éprouver davantage la patience de notre bénévole population.

Les écoles mixtes ne meurtrit être plus mal composé avec des chefs comme Brown, le nègre ignorant et Boothby, le petit tailleur prétentieux qui a failli être fusillé, par des citoyens indignés, il n'y a pas longtemps.

Ce Bureau voudrait nous pousser à quelque acte de violence directe, en introduisant bon gré mal gré des élèves de couleur dans les écoles supérieures des blancs ; mais le piège ne prendra pas, car nos commissaires ne donneront jamais leur consentement à une pareille mesure. Tout ce que nous avons à faire, c'est de nous tenir sur nos gardes et nous savons à quoi nous en tenir.

C'est par l'abstention qu'on doit déjouer les plans de ces traîtres-fous et non par les moyens violents sur lesquels ils comptent, c'est l'abstention, dis-je, sur un point capital de leur fondation, — sans laquelle leur machine de bas étage, — une noire population est prompte à s'exciter, etc.

Les parents et les jeunes gens des écoles supérieures eux-mêmes sont d'ailleurs les meilleurs juges relativement à la question de l'abstention.

Vous ne voulez pas des écoles mixtes que l'on vous vous imposer, disaient-ils vous ont des écoles où ne fréquentent aucun temps. Il est sans doute pénible pour les parents des jeunes gens en cause de voir l'éducation de leurs fils entravée pour un certain laps de temps, mais l'attente ne sera pas longue, hors ce comme nouvelle, car la régénération de la Louisiane est plus vite que la position du gouvernement ne le croit. Quelques années tout au plus tard. Le gaz agit pendant ce temps, il faut savoir attendre le moment de la réaction.

Avec 200 lots de plus
Avec 200 lots de plus
Tout le monde devrait acheter des billets
Tout le monde devrait acheter des billets
Pour le tirage de samedi prochain
Pour le tirage de samedi prochain
De la Loterie d'Etat de la Louisiane
De la Loterie d'Etat de la Louisiane
Le meilleur plan qui ait encore été offert.
Le meilleur plan qui ait encore été offert.

— 17 —

POUR TOUTES LES MALADIES DES FEMMES, soit jeunes ou vieilles, mariées ou non, soit à leur retour d'couches, suite d'un changement dans leur genre de vie, la Prescription Favorite du Dr. Pierce manifeste une influence salutaire. Fortifiante, elle, que celles qui en font usage peuvent ne pas bonne effet.

M. John A. Kinney, droguiste de Rock Mount, Missouri, a écrit ce qui suit :

" Au Dr. Pierce, Rochester, N. Y. — Votre médicament se vend bien rapidement qu'aucun autre de nos remèdes, et donne une satisfaction générale. Je ne connais pas de remède pour les femmes, la Prescription Favorite. Ceux qui en font usage le préfèrent à tout autre remède. A vendre à toutes les pharmacies.

Aider la nature. — Il est inutile d'essayer de forcer la nature, si vous la faites agir par force. Il faut la soigner, pour ne pas la contrarier, la violenter. Par exemple, si vous souffrez de la constipation parce que les matières séjournent au traitement bilieux, ou que les selles sont dures, ne prenez pas de purgatifs violents, car ils ne feront qu'irriter davantage les intestins déjà irrités, le rétablissement se fera plus lentement, et ceux qui ne peuvent plus se passer de purgatifs, ne sont pas encore guéris, mais on a fait mieux ou moins de mal. Prenez, au contraire, une légère dose de Pilules Purgatives du Docteur Pierce avec du sucre et dissolvez-les dans le Nectar-ve-la Nature, ou un verre d'eau, et prenez-en une cuillerée à thé toutes les heures, ou même temps qu'un bouillon ou un aliment, c'est l'estomac qui les digère, et le Nectar-ve-la Nature, ou Extrait de Gentiane, agit directement sur le foie, le stimule et le régularise.

Septième Distribution
Mensuelle
Nouvelle-Orléans, 20 février 1875.

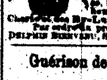

REUNION SPECIALE à la salle de l'Académie de Musique
Louisiane
Le Samedi, 24 Juillet 1875,
Jour où soixante-quinze mille piastres
Seront distribuées
En lots.
Achetez

Guérison de la Consomption.

AUX Editeurs de l'Avenir.
Messieurs : Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai
Un remède qui guérit pour la Consomption, [illegible]
[illegible] pulmonaires, que j'offre gratuitement à tous ceux qui le désirent.

$1000 00

dans un sac où il se trouve [illegible] Un homme n'aura pas [illegible] l'on verra une fois, gratuit, à la personne qui [illegible] le plus tôt.

Veuillez mentionner cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de la consomption et vous obligerez votre dévoué [illegible] de maladies de poumons et d'estomac.

E. SCHENCK & Co.
Philadelphie, Pa.
Propriétaires du "Docteur Schenck's Pulmonic Syrup," "Seaweed Tonic" et "Mandrake Pills."
Boston, Mass.
20 février—4m. 69 Williams Street, New York.

DEMANDE D'AGENTS dans toutes les VILLES DU SUD, POUR LA CELEBRE MACHINE A COUDRE, DE WEED.

Le meilleur et le plus simple mouvement de transport du monde entier.

PARFAIT

Prix : $50.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES.
S'adresser au WEED SEWING MACHINE Co.,
Boîte 2207 — Nouvelle-Orléans. No 207 de la rue Carondelet.

VACCINATION.

Restaurant Cosmopolitain.

Rue Conti, No 40,

Entre les rues Royale et le Théâtre de la Comédie,

Café et lait, de 6 à 8 heures du matin, à 5 cents.

Déjeuners légaliers, de 8 heures à midi, à 50 cents.

Dîners, de midi à minuit, à 50 cents.

Cafés du Rendez-vous des Ouvriers

L'INFORME ses amis et [illegible] Nouvelle-Orléans, qu'il [illegible] 76 cents tasse [illegible] ouvriers.

LOUISE MONTEZERIN.
Petite Rue-Almonaster, entre Bourbon et Dauphine.
13 Février—2m.

$20 de récompense

SERA DE PAYÉE Demain, 21 février, à 10 heures, par [illegible] au CAIRO. La [illegible] à la personne qui le ramènera [illegible]

MR. J. PEUILLAN, [illegible]

Avis aux Gens-hommes.

Collége Commercial de Bellevue,

Situé [illegible] de Conseil, [illegible]

AU TROISIEME ETAGE, [illegible]

Notice to the Public & Taxpayers.

Avis spécial.

J. DESCA,

L. VIPLE,